



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 87710

Texte de la question

M. Armand Jung * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place de l'éducation physique et sportive (EPS) dans le système éducatif français et sur l'avenir des étudiants en STAPS. Il lui rappelle que la publication du nombre de postes offerts aux concours de recrutement d'enseignants en 2006 était très attendue. Mais le nombre de recrutements annoncé a connu une baisse très importante : - 10 % pour le 1er degré et - 32 % pour l'enseignement secondaire. Dans ce contexte, l'EPS est particulièrement touchée. En effet, au total, avec 555 postes offerts à l'ensemble des concours de 2006 (1 135 en 2005), les recrutements en EPS chutent de 51 %. Il lui précise que l'étude sur les besoins en personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans le second degré public entre 2006 et 2013 révèle que les besoins du second degré sont évalués à 17 330 recrutements par an sur les huit années concernées. Or, 10 000 postes seulement sont proposés aux concours externes cette année. Concernant l'EPS, c'est un recrutement de 1 235 nouveaux enseignants chaque année qui est préconisé par la direction de l'évaluation et de la prospective. C'est donc au moins 680 enseignants d'EPS qui feront défaut dans les collèges et les lycées après les concours de 2006. L'EPS n'étant pas considérée comme une discipline à part entière comme l'a montré la mise en place d'un « socle commun » excluant la culture corporelle et physique, il n'est dès lors pas surprenant qu'elle soit particulièrement frappée par les coupes claires dans les recrutements. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour préserver l'EPS qui a toute sa place dans un système scolaire qui doit être démocratique et viser la réussite de tous les élèves.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des sureffectifs disciplinaires en EPS (qui représentent l'équivalent de 845 emplois à temps plein) devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. C'est cette analyse qui

a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006. Par ailleurs, le professorat ne constitue pas le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômes STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Enfin, afin de développer la pratique du sport du plus grand nombre sur le territoire, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a annoncé la création de 1 000 emplois dans le sport en 2006, notamment pour la préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin ainsi que pour la promotion du sport dans les quartiers et auprès des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87710

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2315

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6228